

Président : Jean-Daniel Savoy Rte du Bugnon 35 1752 Villars-sur-Glâne Tél. 026 305 61 40	ASSOCIATION DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS DE L'ETAT DE FRIBOURG	Secrétaire : Patricia Privet Rue Victor-Tissot 22 1630 Bulle Tél. 026 305 22 42
--	---	---

Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2009

Date, lieu : vendredi 24 avril 2009 à 18 heures, au Restaurant de l'Epée, Fribourg
Président : Jean-Daniel Savoy
Secrétaire : Patricia Privet

Le Président de l'association, Jean-Daniel Savoy ouvre l'assemblée générale en saluant les membres présents. Il salue également la présence de Messieurs Bernard Fragnière, Président de la FEDE et Claude Schafer, Administrateur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

Conformément aux statuts, l'assemblée a été régulièrement convoquée puisque chaque membre a reçu une convocation personnelle.

Le Président donne ensuite lecture de la liste des personnes excusées.

Aucune remarque n'étant faite quant à l'ordre du jour, le Président propose de passer au premier point du tractanda.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 MAI 2008

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 mai 2008 est approuvé sans remarque, avec remerciements à son auteur.

RAPPORT DU PRESIDENT

La composition de notre comité a été la suivante durant l'année écoulée : votre serviteur, Président, Pierre-Alain Mottas vice-président, Patricia Privet, secrétaire, Mathieu Chappuis, trésorier, René Schaller et Roland Baechler membres.

A ce jour, notre association comprend 381 membres, dont 117 retraités, ce qui représente une diminution par rapport à l'an dernier de 31 membres, après 37 membres en 2007.

Nous regrettons cette diminution, érosion que malheureusement nous constatons année après année et également dans d'autres associations de défense des intérêts du personnel de l'Etat. Si l'introduction en 2007 de la contribution de soutien en faveur de la FEDE de 2 francs par mois constitue peut-être une partie de l'explication, je pense que la principale raison réside dans l'individualisme qui sévit aujourd'hui dans notre société. Aujourd'hui, beaucoup de collaborateurs/trices de l'Etat ne se rendent pas compte de l'importance d'avoir

un partenaire qui les défend vis-à-vis de l'employeur. Imaginez un seul instant la disparition de la FEDE et les employé(e)s laissé(e)s ainsi à leur propre sort face au Conseil d'Etat, qui pourrait prendre sans difficulté des décisions n'allant pas nécessairement dans le sens des intérêts de son personnel.

Activités de la FEDE

La FEDE a eu une activité très soutenue en 2008, puisque son bureau ainsi que son comité se sont réunis à 8, respectivement à 10 reprises. La présence de votre serviteur au bureau de la FEDE permet de réaliser une jonction judicieuse et nécessaire entre notre association et l'organe faitier des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg.

L'activité de la FEDE en 2008 a été intense certes comme je viens de le dire, mais aussi couronnée de succès. En effet, les avantages obtenus pour les employé(e)s de la fonction publique ont été nombreux et particulièrement importants.

1. Salaires 2009

Les négociations avec le Conseil d'Etat ont débouché sur les résultats suivants :

⇒ **Indexation des traitements de 1,5 %** (ex. 1,8 %) conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation de novembre 2008 donc pleine compensation du renchérissement.

⇒ **Augmentation réelle des salaires de 0,5 %** (après une augmentation réelle de 0,3 % en 2007 et 0,2 % en 2008), notamment en raison de la bonne santé actuelle des finances du canton.

Il n'est pas inutile de préciser ici que cette revalorisation n'a à quelque part rien d'un cadeau, mais correspond à un droit du personnel qui est ancré dans la loi, soit que les salaires soient adaptés lorsque la conjoncture est bonne et que les finances de l'Etat saines.

⇒ De plus, les autres **mécanismes salariaux ont été appliqués dans leur intégralité** (augmentations annuelles de paliers) et les maxima des échelles de traitement ont été augmentés de 300 francs, en raison de l'intégration de la prime de fidélité dans le salaire.

Au total, l'augmentation salariale moyenne s'est située aux alentours de 3 %, ce qui correspond à la moyenne des augmentations octroyées par les principaux employeurs publics et privés.

A cela s'ajoute le fait que le Conseil d'Etat a décidé de baisser une nouvelle fois les impôts, ce dont bénéficieront aussi ses employé(e)s.

2. Contribution de soutien

Le personnel suit toujours très bien la proposition de versement de 2 francs par mois pour le financement de la FEDE. En effet, près de 90 % des employé(e)s ont accepté ce prélèvement sur leur salaire, malgré quelques attaques inopportunes dont son introduction a fait l'objet, à l'époque.

L'adage bien connu : "L'union fait la force" s'applique pleinement en la circonstance. En effet, le grand nombre de personnes qui ont accepté ce prélèvement a permis d'en limiter son montant, à une somme particulièrement modeste.

La FEDE vous remercie encore une fois très sincèrement de la confiance que vous lui avez témoignée et se sent ainsi encore plus renforcée et motivée pour la défense de vos intérêts.

3. Revendication d'une semaine supplémentaire de vacances pour tous

Rappel

La FEDE a déposé le 17 mars 2006 une requête demandant l'octroi d'une semaine de vacances supplémentaires pour tous, à l'exception du personnel enseignant. Pour celui-ci, elle revendique une décharge d'enseignant de 2 unités dès 50 ans et 4 dès 55.

Le Conseil d'Etat n'a pas voulu se prononcer sur cet objet avant d'avoir procédé à une étude comparative. Devant cette situation, une pétition munie de 6'424 signatures, ce qui est remarquable, a été déposée en automne 2006, de manière à faire accélérer le processus de discussion. Je vous le disais déjà dans mes rapports des années précédentes que, depuis sa fondation, la FEDE s'est battue pour faire baisser le temps de travail pour le personnel de l'Etat. La dernière réduction de l'horaire remonte à 1989 et le régime actuel des vacances date de 1980 déjà. Depuis, plus rien. Dans l'ensemble, le personnel des autres cantons romands travaille moins, bénéficie d'une semaine de vacances en plus et ceci depuis de nombreuses années.

Décision du Conseil d'Etat

La décision est enfin tombée l'automne dernier. Comme vous le savez certainement, les résultats obtenus ont été les suivants :

- ⇒ + 5 jours pour les personnes de 20 à 49 ans, soit un total annuel de 25 jours
- ⇒ + 3 jours pour les personnes de 50 à 57 ans, soit un total annuel de 28 jours
- ⇒ + 5 jours pour les personnes de 58 ans et plus, soit un total de 30 jours, alors qu'auparavant, il fallait avoir 60 ans pour bénéficier d'une 6^{ème} semaine de vacances.

La durée d'introduction a par ailleurs été réduite d'un an, à la suite de la mise en consultation du projet. En effet, le projet mis en consultation prévoyait l'octroi de 2 jours en 2009 et 1 jour supplémentaire chaque année, jusqu'en 2012. Finalement, le Conseil d'Etat s'est décidé à donner 3 jours en 2009 et 2 jours en 2011.

Même si la FEDE n'a pas obtenu tout ce qu'elle demandait (soit une semaine de vacances supplémentaire pour tout le personnel), le résultat obtenu peut être qualifié de très bon. Avec cette réduction du temps de travail, Fribourg se place parmi les premiers du classement des cantons suisses, en ce qui concerne le droit aux vacances.

Il faut le dire, c'est une grande victoire de la FEDE, dans un dossier long et difficile, car le résultat obtenu est remarquable. Il confirme le bien-fondé de la stratégie suivie par le comité de la FEDE. Le dialogue et la discussion avec le Conseil d'Etat nous ont permis de construire un vrai partenariat social et ainsi la FEDE a obtenu des améliorations notables des conditions de travail pour le personnel.

4. Caisse de prévoyance

L'année 2008 peut être qualifiée d'"annus horribilis", pour les marchés financiers. Les caisses de pensions, tant privées que publiques, ont évidemment beaucoup souffert de cette situation, toutefois dans des proportions différentes suivant leur profil de risque respectif.

La turbulence qui a sévi sur les marchés financiers en 2008 a laissé des traces dans la situation financière de notre Caisse de prévoyance, puisque l'exercice s'est terminé par une perte de 360 millions de francs. Elle s'explique principalement pour les deux raisons suivantes :

- ⇒ Le résultat net des actions et participations a été négatif à hauteur de 263 millions de francs.

⇒ La performance nette de la Caisse ayant été négative (- 7,86 %), il en est résulté une augmentation des engagements actuariels (prestations de libre passage pour les assurés actifs et valeur actuarielle des pensions en cours) qui n'ont pas pu être financés par le rendement de la fortune. Le manco s'élève à 100 millions de francs environ.

Grâce à son profil conservateur, la Caisse a ainsi pu ressortir de cette crise financière de manière moins défavorable que d'autres caisses de prévoyance, présentant des profils de risques plus élevés. Le degré de couverture, bien qu'en baisse sensible, reste néanmoins adéquat (78,4 %; ex. 89,6 %). La situation financière de la Caisse reste solide.

Malgré cette situation financière difficile, le comité de la Caisse, composé je le rappelle de manière paritaire, a décidé de revaloriser la somme des salaires assurés de 2 % au 1.1.2009, revalorisation qui profite directement à tous les assurés actifs. Il n'est pas inutile de rappeler que cette revalorisation s'était déjà élevée à 4 % au 1.1.2008, 3 % au 1.1.2007 et à 4 % au 1.1.2006, soit un total de 13 % pour ces 4 dernières années.

Rappelons que cette revalorisation constitue dans le système de notre Caisse un élément particulièrement important, puisque le taux de rente de 1,6 % se calcule précisément sur la somme revalorisée des salaires assurés. Elle correspond en quelque sorte au principe de la primauté des prestations dans le système mixte de notre Caisse.

5. Prise de la retraite anticipée

L'ordonnance relative à l'encouragement à la prise de la retraite anticipée pour le personnel de l'Etat arrivée à échéance à fin 2008, a été prorogée au 31 décembre 2010. Celle-ci fixe les modalités permettant la prise d'une retraite anticipée dès 60 ans pour le personnel de l'Etat. Contrairement aux versions précédentes, la durée de validité de celle-ci a été fixée à deux ans et non trois comme auparavant. Le Conseil d'Etat espérait pouvoir mettre en vigueur la nouvelle loi sur la caisse de pension, qui doit notamment régler d'une manière définitive les modalités de prise d'une retraite anticipée, d'abord au 1^{er} janvier 2009, puis au 1^{er} janvier 2010. Cette entrée en vigueur risque d'être retardée, la législation fédérale étant elle aussi en révision. Le Conseil d'Etat s'est engagé à maintenir les conditions actuelles d'accès à une retraite anticipée jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

6. Autres revendications (indemnités)

Je vous le disais lors de mon dernier rapport, la FEDE a formulé des revendications ayant trait à la revalorisation de différentes indemnités, par exemple indemnité kilométrique (de 0,65 fr. à 0,70 fr./km, augmentation accordée) indemnité pour les inconvénients de service pour travail hors horaire régulier, indemnité repas et diverses indemnités sectorielles (cantonniers, garde-faune, police, gardiens de prison, service de piquet, services de garde et travail de nuit, etc.). Un groupe de travail, composé notamment du Service du personnel et d'organisation, travaille actuellement sur ce dossier et la FEDE va présenter prochainement ses revendications sur ces questions.

La plupart de ces indemnités n'ont pas été revalorisées depuis longtemps. Il était donc temps de remédier à cette situation.

Par ailleurs, la FEDE discute actuellement avec le Conseil d'Etat sur un projet de flexibilisation du temps de travail du personnel. Il devrait relativement peu toucher les professions représentées dans notre association, si ce n'est un élargissement de la partie variable du temps de travail, ce qui serait positif. Je pourrai certainement vous en dire plus, lors de notre prochaine assemblée générale.

Je ne voudrais pas terminer mon rapport présidentiel sans adresser mes plus vifs remerciements aux autres membres du comité pour leur engagement, leur disponibilité et leur serviabilité au service des intérêts de notre association et de ses membres. L'excellente entente et la bonne humeur qui règnent au sein de notre comité, constituent certainement un encouragement à continuer à y œuvrer avec plaisir et satisfaction, dans l'intérêt de tous nos membres et de l'ensemble du personnel de l'Etat de Fribourg.

ADMISSIONS, DEMISSIONS ET DECES

Après notre assemblée générale du 16 mai 2008, les changements suivants sont intervenus :

Admissions

7 nouvelles adhésions ont été enregistrées : Mesdames Maria Aebischer, Florence Gallandat Pillonel, Marie-Claude Palard et Messieurs Florian Bassenne, Axel Loup, Frédéric Mauron, Roland Schmid.

Démissions

Elles sont au nombre de 31 (19 retraites, 12 sans raison et autres).

Décès

5 membres sont décédés : Messieurs Joseph Bavaud, Jean-Jacques Brohy, André Currat, Jean-Philippe Vionnet, Pius Waeber.

COMPTES 2008 DE L'ASSOCIATION

Un exemplaire des comptes 2008 a été remis aux membres présents. Mathieu Chappuis, trésorier, les commente. L'exercice 2008 boucle avec une perte de 1'517 fr. 75. Le capital de l'association s'élevait au 31 décembre 2008 à 168'073 fr. 70.

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Les comptes 2008 ont été vérifiés par Messieurs David Brodard et Konrad Utz. Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au caissier. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

FIXATION DE LA COTISATION 2009

Le Comité propose à l'assemblée générale de ne pas modifier le montant de la cotisation 2009. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour 2009, la cotisation est, par conséquent, fixée à 40 francs pour un membre actif et 30 francs pour un membre retraité.

BUDGET 2009 DE L'ASSOCIATION

Mathieu Chappuis, trésorier, commente en détail le budget 2009 qui se présente avec un bénéfice de 750 francs. Il est accepté à l'unanimité.

DIVERS

- ⇒ Le Président informe l'assemblée que chaque membre de l'Association qui recrutera de nouveaux membres sera exempté de sa cotisation annuelle (sorte de parrainage).
- ⇒ **Un nouveau vérificateur des comptes** a été nommé en la personne de **Monsieur Marcel Chambettaz**, en remplacement de Monsieur Konrad Utz. **Monsieur François Gruber** a, quant à lui, été nommé **suppléant**.
- ⇒ Le Président informe également l'assemblée que le journal "La Fonction Publique" va très prochainement cesser de paraître. En effet, plusieurs cantons ont déjà abandonné cette source d'informations destinée à leurs membres. A l'avenir, les membres de notre Association ainsi que les employé(e)s de l'Etat de Fribourg seront informés par l'intermédiaire du "FEDE-INFO".

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée et passe ensuite la parole à Monsieur Bernard Fragnière, Président de la FEDE. Il présente, en quelques lignes, le rôle de la FEDE. Par la suite, Monsieur Claude Schafer, Administrateur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat présente un exposé d'ordre général sur le fonctionnement de notre Caisse de pension.

Au terme de cet exposé, les membres présents sont invités à partager un verre de l'amitié et prendre part, par la suite, au souper spectacle.

Fin de la séance à 19h30

Au nom du comité

Le Président : Jean-Daniel Savoy

La Secrétaire : Patricia Privet

Fribourg, le 24 avril 2009